

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_045

OBJET : Signature d'un marché avec la Société B INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de désamiantage et démolition du bâtiment Le Nautic

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 4,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2025 approuvant l'opération de déconstruction du bâtiment en friche et la remise en état des parcelles cadastrées AD46-47-48 et son plan de financement prévisionnel,

DECIDONS :

Article 1 :

Il est décidé de passer :

- un marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de désamiantage et démolition du bâtiment Le Nautic avec :

- la Société B INGENIERIE, sis 32 rue Dorian à Firminy (42700) – SIRET 440 821 528 00013,
- ***pour un montant total de 8 300,00 € HT, soit 9 960,00 € TTC.***

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 24/10/2025

Le Maire,

Claude VIAL